

Extraits du compte-rendu du conseil municipal séance du mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Lapleau, dûment convoqué le vendredi 15 octobre 2021 s'est réuni en ordinaire, MAIRIE DE LAPLEAU, sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS (Maire).

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de membres représentés : 2

Présents : DUBOIS Francis BARBOSA Sofia PATOUT Michel ARMENGAUD Benoit BLANCHON Cedric MEILLON Edouard DOUTRIAUX Laurent MARTIN Alban

Absent excusé : JUILLARD Julie par BARBOSA Sofia POUGET Emeline par MEILLON Edouard

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
Le compte rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.
 - Signature du registre des délibérations
 - MARTIN Alban est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour:

- Contractualisation départementale 2021-2023
- Fusion des budgets village vacances et camping
- Décision modificative de virement de crédit - Budget principal
- Décision modificative de virement de crédit - Budget village vacances
- Provision pour créances douteuses - Budget principal
- Provision pour créances douteuses - Budget eau
- Provision pour créances douteuses - Budget assainissement
- Provision pour créances douteuses - Budget station service
- Provision pour créances douteuses - Budget village vacances
- Admission en non valeur - Budget principal
- Admission en non valeur - Budget village vacances
- Admission en non valeur - Budget eau
- Admission en non valeur - Budget assainissement
- Garage n°2 du Suc Grand - Travaux et révision du loyer
- Logement n°1 de l'ancienne gendarmerie - Révision du loyer
- Plan de vente des logements de la Cité du Parc - Corrèze Habitat

Affaires diverses:

- Point d'avancement sur le diagnostic des installations d'eau potable

Délibérations du conseil:

Contractualisation départementale 2021-2023 (2021 138)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principes de la politique départementale d'aides aux collectivités. Le département met en place une contractualisation des aides sur 3 ans afin d'apporter aux communes une meilleure lisibilité et une sécurisation des financements pour la réalisation de leurs projets.

Pour la période 2021-2023, les opérations retenues sont les suivantes:

	Montant estimatif	Aide Conseil Départ. 2021	Aide Conseil Départ. 2022	Aide Conseil Départ. 2023
Plan d'aménagement de bourg et réseaux d'eaux pluviales sur RD16 en traverse	752 000		25 000	25 000
Restauration de l'Eglise	89 000	53 400		
Diagnostic énergétique	1 140	912		
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	26 118	7 835		
Rénovation énergétique du bâtiment école mairie	60 000	18 000		
Dotation voirie		20 000	20 000	20 000

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la contractualisation 2021-2023 avec le Département,
- Autorise le Maire à signer ce contrat.

Fusion des budgets village vacances et camping (2021 139)

Afin de simplifier les opérations comptables, Monsieur le Maire propose de regrouper les budgets village vacances et camping dans un seul budget intitulé "tourisme", à partir du 1er janvier 2022.

Le budget source 30 500 camping sera cloturé et intégré au budget cible 34 200 village vacances.

Pour ce nouveau budget Tourisme, la nomenclature M14 simplifiée sera appliquée et il n'y aura pas d'assujettissement à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve la fusion des budgets annexes Village vacances et Camping dans les conditions énoncées ci-dessus.

Décision modificative de virement de crédits - Budget principal (2021 140)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à certains articles du budget principal de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :		DÉPENSES	RECETTES
Article 6535	Formation	+ 800 €	
Article 681	Dot. amort. et prov. charges de fonct.	- 800 €	
TOTAL :		00.00 €	00.00 €

Investissement :		DÉPENSES	RECETTES
Article 1641	Emprunts	+ 2 800 €	
Article 2152	Installation de voirie	+ 8 000 €	
<i>Opération travaux de bâtiment:</i>			
Article 2131	Construction bâtiments publics	+ 1 800 €	
Article 2135	Inst générales, agencements, aménagements	+ 2 700 €	
Article 231	Immo. corporelles en cours - <i>Opération Travaux Eglise</i>	- 15 300 €	
TOTAL :		00.00 €	00.00 €

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Vote les présentes décisions modificatives.

Décision modificative de virement de crédits - Budget village vacances (2021 141)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 65888, servant à rembourser les avoirs COVID et les provisions sur charges, du budget villages vacances de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement :		DÉPENSES	RECETTES
Article 65888	Autres	+ 800 €	
Article 6413	Personnel non titulaire	- 700 €	
Article 6450	Charges de sécurité sociales et prévoyance	- 100 €	
TOTAL :		00.00 €	00.00 €

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Vote la présente décision modificative.

Provisions pour créances douteuses - Budget principal (2021 142)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes sont soumises à un régime de droit commun de provision pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux:

- la provision pour contentieux,
- la provision dès l'ouverture d'une procédure collective,
- la provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers.

Cette dernière intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus.

Pour l'exercice 2021, le risque est estimé à 4 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'inscrire, au compte 681 chapitre 68 du budget principal, la somme de 4 300 €.

Provision pour créances douteuses - Budget eau (2021 143)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes sont soumises à un régime de droit commun de provision pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux:

- la provision pour contentieux,
- la provision dès l'ouverture d'une procédure collective,
- la provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers.

Cette dernière intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus.

Pour l'exercice 2021, le risque est estimé à 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'inscrire, au compte 6817 chapitre 68 du budget eau, la somme de 1 000 €.

Provision pour créances douteuses - Budget assainissement (2021 144)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes sont soumises à un régime de droit commun de provision pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux:

- la provision pour contentieux,
- la provision dès l'ouverture d'une procédure collective,
- la provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers.

Cette dernière intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus.

Pour l'exercice 2021, le risque est estimé à 950 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'inscrire, au compte 6817 chapitre 68 du budget assainissement, la somme de 950 €.

Provision pour créances douteuses - Budget station service (2021 145)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes sont soumises à un régime de droit commun de provision pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux:

- la provision pour contentieux,
- la provision dès l'ouverture d'une procédure collective,
- la provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers.

Cette dernière intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus.

Pour l'exercice 2021, le risque est estimé à 4 555 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'inscrire, au compte 6817 chapitre 68 du budget station service, la somme de 4 555 €.

Provision pour créances douteuses - Budget village vacances (2021 146)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes sont soumises à un régime de droit commun de provision pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux:

- la provision pour contentieux,
- la provision dès l'ouverture d'une procédure collective,
- la provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers.

Cette dernière intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus.

Pour l'exercice 2021, le risque est estimé à 950 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'inscrire, au compte 681 chapitre 68 du budget village vacances, la somme de 950 €.

Admission en non valeur - Budget principal (2021 147)

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 06 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice	Ref	Débiteur	Reste du		Exercice	Ref	Débiteur	Reste du
2009	68	Verdière	186.41		2011	37	Verdière	57.23
	92		168.22			55		24.73
2010	11		222.73		2013	51	Cabinet infirmiers libéraux	127.20
	123		72.87		2014	24		51.60
	140		72.87			42		44.10
	154		72.87		2014	194	Geslain	402.33
	175		72.87		TOTAL			2172.40€
	219		72.87					
	24		140.87					
	38		140.87					
	56		96.02					
	70		72.87					
	95		72.87					

Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours.

Admission en non valeur - Budget village vacances (2021 148)

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 06 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice	Ref	Débiteur	Montant
2011	10	SCHOUWEY Julien	186.00
	110		186.00
	135		186.00
	33		186.00
	53		22.85
	88		22.85
Total			789.70

Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours.

Admission en non valeur - Budget eau (2021 149)

Malgré les relances du Trésor Public, certains titres restent impayés, Monsieur le Maire propose donc de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice	Ref	Débiteur	Montant
2015	42	BOTFIELD Alan	80

2016	44		80
2017	49		80
2018	44		80
2019	43		80
2020	44		80
2016	10	BAILEY James	282.35
Total			762.35

Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours.

Admission en non valeur - Budget assainissement (2021 150)

Malgré les relances du Trésor Public, certains titres restent impayés, Monsieur le Maire propose donc de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice	Ref	Débiteur	Montant
2015	32	BOTFIELD Alan	75
2016	31		75
2017	34		75
2018	30		75
2019	30		75
2020	32		75
2016	7	BAILEY James	295.10
Total			745.10

Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours.

Garage n°2 Suc Grand - Travaux et loyer (2021 151)

M. le Maire expose que le locataire du garage n°2 au Suc Grand a demandé à pouvoir utiliser un poêle à bois pour chauffer le local en hiver.

Cette opération nécessite la pose d'un conduit d'évacuation des fumées ainsi qu'une sortie en toiture. Après avoir étudié la faisabilité, M. le Maire a demandé à la SARL des Rochers Noirs d'établir un devis pour cette opération.

Ce devis s'élève à 2404.18€ TTC.

Pour amortir le montant des travaux de 2003.48€ HT, M. le Maire propose d'augmenter le loyer du local de 40.07€ pendant 50 mois.

M. le Maire indique qu'il a revu le locataire pour lui proposer le montant du loyer majoré. Après réflexion, le locataire a annoncé qu'il préfère utiliser un autre mode de chauffage ne nécessitant aucuns travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de ne pas réaliser les travaux.

- de laisser le loyer au tarif actuel.

Logement n°1 ancienne gendarmerie - Révision du loyer (2021 152)

M. Le Maire expose qu'une personne souhaite louer rapidement l'appartement n°1 de l'ancienne gendarmerie. Ce logement n'ayant pas été rénové depuis plusieurs années, les papiers peints et peintures sont défraîchis et nécessitent d'être renouvelés.

N'ayant pas le temps de faire intervenir un artisan avant cette nouvelle location, M. le Maire propose de baisser le loyer de l'appartement afin que ce soit le locataire qui effectue ces travaux de rafraîchissement.

Le loyer actuel est de 227.00€, M. le Maire propose de diminuer le loyer de 77.00€ pendant une période d'un an afin de permettre au locataire d'acheter le nécessaire à la réfection des murs et de faire les travaux de rénovation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (à l'unanimité) :

- Décide de fixer le loyer à 150€ pour l'appartement n°1 de l'ancienne gendarmerie à partir du 1^{er} novembre 2021 et pour une période d'un an.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Plan de vente des logements de la Cité du Parc - Corrèze Habitat (2021 153)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Corrèze Habitat le 30 juillet dernier dans lequel il est demandé dans le cadre de la convention d'utilité publique sociale 2021-2026, l'approbation du conseil municipal à la vente de la cité du parc sise sur la commune de Lapeau.

Le plan de vente porte sur tous les logements de la cité du parc détenus par Corrèze Habitat.

Au cas où l'un ou les locataires en place se porteraient acquéreurs, les maisons étant situées sur des parcelles en bail emphytéotiques, Corrèze Habitat devrait alors résilier le ou les baux en cours et procéder au rachat du ou des terrains auprès de la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- La proposition de vente de Corrèze Habitat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Affaires diverses:

- Point d'avancement sur le diagnostic des installations d'eau potable